

Image not found or type unknown



Dégradations causées par le locataire

Par **LOLA**, le **18/08/2008** à **21:06**

Bonjour,

Mon père loue une maison depuis quelques années. Les différents locataires qui se succèdent n'entretiennent pas la maison.

Le dernier location sortant n'a pas tondu les haies, a écrit sur les murs dans la maison, coller du papier peint (1 seule bande) sur un mur déjà enduit de papier (avec de la colle scotch et non colle a papier peint).

Ils n'ont même pas nettoyé le four avant de partir.

La liste est longue. Le montant pour remettre en état a atteint le double de la garantie. De plus, il a consommé beaucoup d'eau (le robinet est resté ouvert plus d'une nuit).

Comment faire pour que mon père puisse se rembourser de toutes les dégradations (ou non entretien?)

Vers qui se tourner pour que le prochaine locataire ne dégrade pas autant?

Faut-il faire l'état des lieux avec un huissier?

Merci de votre réponse

Lilinet